



MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
02.99.42.03.33

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Vote
A la majorité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 16 septembre 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, Mme SAPIN Alexandra, M. MOULARD Hugues, Mme LEHOBEY Mélanie, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. LE MERLUS François, M. SOUTIF Olivier, M. COUGOULAT Erwann, M. LEDUC Valentin, M. LEGEAY Gérard, Mme THIBAUT Caroline, Mme FOUQUART Cécile.

Absents ayant donné procuration : M. BOURDEVERRE Jean-Yves à Mme LEDUC Véronique, M. NOËL Franck à M. LEGEAY Gérard, Mme PINGIER Emmanuelle à M. LE CHENECHAL Didier.

Absents : Mme MABILLE Marie.

A été nommée secrétaire : Mme LEHOBEY Mélanie.

26-57 – CULTURE – MÉDIATHÈQUE – BRADERIE DES LIVRES ET DVD

Afin de maintenir une offre de qualité, actuelle et en bon état, la médiathèque souhaite éliminer certains documents de ses collections.

Les critères d'élimination sont :

- Les documents en mauvais état (usure, dégradation...) ;
- Les documents au contenu obsolète ;
- Les documents peu ou pas empruntés.

Valorisation des documents : Les documents ainsi sortis des collections pourront être soit détruits, si leur état ne permet ni de les vendre ni de les donner, soit proposés à la vente lors de la braderie annuelle organisée par la médiathèque.

Les bénéfices de cette vente pourront être réaffectés au budget d'acquisition de la médiathèque et permettre ainsi l'achat de nouveaux documents.

Les documents non vendus à cette occasion pourront être donnés à l'entreprise RecyclLivre, qui revend les livres aux particuliers et reverse 10 % des ventes à une association de notre choix.

La vente des documents : La date proposée pour la braderie est le dimanche 27 septembre 2026 de 9 h à 17 h, à l'occasion du vide-greniers organisé par l'APE de Lassy.

Les tarifs proposés seront les suivants :

- Livres enfants : 0,50 €
- Magazines : 0,50 €
- Livres adultes : 1,00 €
- DVD : 1,00 €

Nombre de documents concernés par la demande : Un maximum de 200 documents sera sorti des collections.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** une braderie de livres, revues et DVD le 27 septembre 2026 ;
- **D'AUTORISER** la désaffectation et la vente des documents issus du désherbage des collections de la médiathèque ;
- **DE FIXER** les tarifs de vente comme suit : livre adulte : 1,00 € ; livre jeunesse et magazine : 0.50 € ; DVD : 1,00 € ;
- **DE DONNER** à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

*Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2026
Le Maire, Didier LE CHÉNÉCHAL*

